



25^{EME} CHAMPIONNAT DE FRANCE DE SKI ALPIN SAPEURS-POMPIERS

29 ET 30 JANVIER 2021

Val d'Allos
l'Espace Lumière





Le Mot du Président de la Fédération des Sapeurs-Pompiers de France et de l'ODP

Chers collègues et amis sapeurs-pompiers sportifs,

C'est au Val d'Allos que nous célébrerons les 29 et 30 janvier prochain le 25^{ème} championnat de France sapeurs-pompiers de ski alpin, dans le beau département des Alpes-de-Haute-Provence.

Cette compétition marquera à la suite du ski de fond en Haute-Savoie la reprise des championnats de France sapeurs-pompiers après une année 2020 presque blanche comme neige.

Vous le savez, la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France favorise aussi bien le sport-loisirs que le sport de compétition, collectif ou individuel. Et parmi eux, les incontournables championnats de France de Ski ouvrent la saison sportive. Ces manifestations soudent notre communauté : dépassement de soi, esprit d'équipe, courage, volonté mais aussi des valeurs de compétition qui supposent fair-play et respect de l'adversaire.

Je remercie vivement le Comité d'organisation, les bénévoles qui se mobilisent fortement pour vous accueillir dans les meilleures conditions, et le champion Olivier JENOT qui a accepté d'être le parrain de ce championnat de France.



Grégory ALLIONE

Bonne chance aux participants et vive le sport !

Le mot du président de l'Union Régionale Sud Méditerranée

Ce 25^{ème} championnat de France de Ski Alpin Sapeurs-Pompiers va finalement se tenir à Allos et accueillera des compétiteurs venus de toute la France. Cela nous permettra de nous retrouver de nouveau tous ensemble après ces longs mois d'incertitude et d'activités opérationnelles et associatives particulières.

Je veux commencer cet édito par une petite pensée pour l'équipe de l'organisation du championnat prévu initialement à Gérardmer. Je souhaite les féliciter car, en dépit de l'annulation qu'ils ont subie tout avait été parfaitement géré. Un grand bravo également à toutes les équipes qui, chaque année, mettent en place tous les moyens pour accueillir les Sapeurs-Pompiers de chaque région.

Ce championnat va être l'occasion pour nous au travers de cet évènement sportif unique de renouer avec la convivialité qui nous est si chère. Au-delà des titres, coupes et podiums ce sont de magnifiques souvenirs de ce séjour sportif que je souhaite à tous les Sapeurs-Pompiers qualifiés pour ce championnat.

Et c'est parce que nous avons en partage les valeurs constantes de notre communauté que malgré les conditions sanitaires exceptionnelles, cette compétition amicale sera aussi une chance de renforcer le lien fraternel qui nous unit déjà sur le terrain.



Pierre BINAUD



Le mot du président de l'Union Départementale des Alpes de Haute Provence

Chers amis,

Pour la première fois, les Alpes de Haute Provence reçoivent au Val d'Allos, le 25^{ème} Championnat de France de Ski Alpin Sapeurs-Pompiers.

Une manifestation sportive réunissant des compétiteurs de toute la France, est l'occasion pour nous de faire découvrir le Val d'Allos avec ses deux stations le Seignus et la Foux d'Allos.

Tout d'abord un grand merci à l'équipe organisatrice, qui derrière Natacha, présidente de l'Amicale d'Allos et Patrice le chef de centre, s'engage pour vous offrir deux jours de course dans ce beau département des Alpes de Haute Provence. C'est une première pour les sapeurs-pompiers du Corps Départemental et de l'UDSP 04. Un beau challenge est lancé. Nul doute qu'il sera une réussite, et je tiens à en féliciter, par avance les membres pour leur initiative et leur forte implication.

Alors merci à Mr le directeur du Val d'Allos, l'ESF, le service des pistes, aux nombreux partenaires, aux collectivités, aux maires, aux bénévoles, aux sapeurs-pompiers, jeunes, actifs, retraités, à vous compétiteurs, accompagnateurs, pour que ce championnat de France de ski alpin, reste un moment sportif mais également un temps festif, convivial, rempli d'échanges et d'amitié.

A toutes et à tous, je vous souhaite un agréable séjour dans les Alpes de Haute Provence.

Vive le ski et vive les sapeurs-pompiers de France.



Commandant VALLOIS Arnaud

Le Mot de la présidente de l'amicale

C'est avec un immense plaisir que l'amicale d'Allos vous souhaite à toutes et tous la bienvenue dans nos belles stations de ski du Val d'Allos source du fameux Verdon.

Une grande première dans les Alpes de Haute Provence, dans un contexte un peu particulier et avec des délais d'organisation plus que restreint, mais soyez sûr que tout a été mis en œuvre pour vous accueillir au mieux et vous faire découvrir notre belle région et nos stations sous un beau soleil provençal.

Je tiens à remercier l'implication forte de tous nos partenaires sans qui le championnat n'aurait pas vu le jour, en commençant par la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France, l'UDSP 04, l'UR Sud Med, les Domaines Skiabiles du Val d'Allos, la Mairie d'Allos et son office de tourisme municipal, les ESF de la Foux et du Seignus, le ski club du Val d'Allos et tous nos partenaires.

Sachez que les bénévoles, pompiers ou non ainsi que nos anciens sapeurs-pompiers ont tous répondu présent pour organiser ces championnats. Qu'ils en soient tous plus que remerciés !

Je vous souhaite à toutes et tous un excellent championnat !

Natacha DURAND



Le Mot du Maire de la commune d'Allos

La Commune d'Allos est particulièrement fière d'avoir été choisie pour accueillir en Janvier prochain le 25^{ème} Championnat de France de Ski Alpin des Sapeurs-Pompiers.

Ces journées vont être pour nos stations du Seignus d'Allos et de La Foux d'Allos, l'occasion d'honorer comme il se doit votre organisation tant professionnelle que volontaire, tellement indispensable au bon fonctionnement de nos Collectivités et par la même de nos sites.

Notre Commune qui vit essentiellement du Tourisme voit sa population évoluer au rythme des saisons pour passer de 800 sédentaires à quelques fois plus de vingt mille personnes.

C'est dire, même si nos efforts se portent naturellement vers la partie visible de nos infrastructures, nos responsabilités d'élus nous imposent aussi de faire corroborer pleinement développement et sécurité.

Le confort des usagers de la Montagne en Hiver comme en Eté, passe avant tout par la sécurité que nous leurs devons, et cette sécurité vous en êtes les garants au travers de votre professionnalisme à toutes épreuves que nous pouvons vérifier au travers de chacune de vos interventions.

Les responsabilités des uns et des autres sont toujours grandissantes dans un monde où le risque « zéro » n'existe pas, c'est pourquoi d'ores et déjà je tiens à remercier toutes celles et ceux qui ont fait le choix courageux d'un dévouement sans faille à la sécurité des personnes et des biens, Professionnels et Volontaires permettez-moi de vous exprimer mon plus grand respect.

Nul doute que ces compétitions soient l'occasion pour tous les participants de découvrir nos Domaines Skiabiles, de profiter de ces quelques jours pour s'exprimer sportivement sans oublier que ce moment doit être aussi une expression de la convivialité entre Corps de tous les Départements de France.

Félicitations aux Sapeurs-Pompiers d'Allos et à l'Union Départementale qui relèvent le défi de cette organisation, à toutes et tous je souhaite que ce 25^{ème} championnat de France se déroule dans les meilleures conditions, que la réussite et la satisfaction de vos hôtes, soient à la hauteur de vos espérances.

Très chaleureusement.

Michel LANTELME

Le Mot du Directeur des Domaines Skiabiles du Val d'Allos

L'ensemble de nos équipes est honoré d'accueillir votre championnat de France 2021. Nous serons mobilisés afin que les meilleures conditions soient réunies pour que le sport gagne. Vous apprécierez la variété de nos domaines et l'ambiance de nos stations. Vous repartirez avec plein de souvenirs qui vous accompagneront tout au long de l'année.

Nous tenons à vous remercier pour l'ensemble de vos missions et engagements au quotidien.

Cordialement Gérard BRACALI





PROGRAMME

Jeudi 28 Janvier :

- **A partir de 17h00** – Accueil des concurrents et accompagnants au chapiteau. Place Ernest Garcin - La Foux d'Allos (Val d'Allos 1800m).

*Pour les personnes arrivant avant sur la station, merci de nous l'indiquer sur la fiche d'inscription et nous appeler avant votre arrivée afin de récupérer vos forfaits.

Vendredi 29 Janvier :

- **A partir de 8h00** – Boissons chaudes et viennoiseries – Arrivée des Tapis des Chauvet - La Foux d'Allos (Val d'Allos 1800m).
- **9h30 Slalom Géant** – 1ère manche - Piste Arnica - La Foux d'Allos (Télesiège Marin Pascal).
- **45 minutes après la fin de la 1^{ère} manche** – 2^{ème} manche.
- **17h30 Descente à l'aveugle** – Tapis des Chauvet - La Foux d'Allos - Suivie d'un feu d'artifice.
- **A partir de 20h30** – Repas puis soirée DJ - Chapiteau Place Ernest Garcin - La Foux d'Allos - Repas sur inscriptions (limité aux 120 premiers inscrits).

Samedi 30 Janvier :

- **A partir de 8h00** – Boissons chaudes et viennoiseries - Front de neige - Le Seignus (Val d'Allos 1500m).
- **9h30 Slalom Spécial** – 1ère manche - Piste de la Serre - Le Seignus. (Télesiège Clos Bertrand).
- **45 minutes après la fin de la 1^{ère} manche** – 2^{ème} manche.
- **16h30** – Remise des prix suivie d'une soirée sous le chapiteau Place Ernest Garcin - La Foux d'Allos (Val d'Allos 1800m).



INSCRIPTIONS

Comment s'inscrire

A retourner par Amicale ou Département - Avant le 31-12-2020

➤ **1 - La fiche n° 1 (fiche individuelle - attestations - Page 7)**

Dûment remplie par concurrent (avec éventuellement la photocopie de la licence FFS pour les concurrents concernés).

➤ **2 - La fiche n° 2 (fiche individuelle d'inscription - Page 8)**

Dûment remplie par concurrent

➤ **3 - La fiche n° 3 (fiche récapitulative - Page 10)**

Regroupant tous les concurrents d'une même amicale ou d'un même département.

Attention merci de bien remplir les deux colonnes : celle des courses et celle des repas.

Pour les concurrents :

- Inscription(s) aux différentes épreuves.
- Choisir le type de forfait.
- Inscription au repas du vendredi soir. Buffet + vin (20 Euros) uniquement sur réservation.

Pour les accompagnants :

- Choisir le type de forfait.
- Inscription au repas du vendredi soir. Buffet + vin (20 Euros) uniquement sur réservation.

➤ **4 - Le règlement**

Le règlement est impératif pour la prise en compte de l'inscription et il serait souhaitable, afin de faciliter l'organisation, de joindre :

- Un seul chèque correspondant au montant global des inscriptions aux épreuves.
- Puis un autre chèque correspondant au montant global pour l'inscription au repas.

Le libellé des chèques sera à établir à l'ordre de : UDSP 04

Adressez le tout avant le 31 décembre 2020 à :

*Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Allos
L'orée de Vacheresse
04260 Allos*

En cas de questions vous pouvez joindre :

Natacha : 06.72.77.50.63 ou Patrice : 06.80.63.20.06

Mail : pompiers@valdallos.com



Fiche n°1

Fiche Individuelle – Attestations

Amicale : Département :

Attestation de l'Union Départementale

Je soussigné.....

Certifie que M.....est inscrit sur les registres de
L'Union Départementale et à la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France.

Fait à..... Le

Signature et cachet

Attestation du Médecin
(Pour les non licenciés)

Je soussigné.....

Certifie que M.....est apte à la pratique du ski
en compétition.

Fait à..... Le

Signature et cachet

Nota : Pour les licenciés, joindre la photocopie de la licence dûment signée par un médecin.

Attestation Parentale
(Uniquement pour les moins de 18 ans)

Je soussigné.....

Autorise M.....à participer aux championnats de France de Ski Alpins
des Sapeurs-Pompiers les 29 et 30 Janvier 2021 et autorise M.....
(Responsable de la délégation) à prendre toutes les mesures médicales ou chirurgicales ainsi qu'à
transporter l'enfant à l'hôpital en cas d'urgence.

Fait à..... Le

Signature





Fiche n°2

25^{me} Championnat de France de Ski Alpin des Sapeurs-Pompiers D'Allos- Val d'Allos

Fiche Individuelle d'inscription aux épreuves

Amicale : Département :

Nom : Prénom :

Année de Naissance : Sexe : F M

Adresse Personnelle :

.....

Tél : Mail :

PARTICIPERA AUX EPREUVES DE (cocher les cases correspondantes) :

Vendredi 29 Janvier 2020 - Val d'Allos-La Foux

Slalom Géant – 9 h 30

Samedi 30 Janvier 2020 - Val d'Allos-Le Seignus

Slalom Spécial – 9h30

CATEGORIE :

HOMMES : U 16 : nés en 2005 et 2006
 U 18 : nés en 2003 et 2004
 U 21 : nés de 2000 à 2002
 U 30 : nés de 1991 à 1999
 MASTERS 1A : nés de 1981 à 1990
 MASTERS 1B : nés de 1971 à 1980
 MASTERS 2 : nés en 1970 et avant.

FEMMES : U 16 : nées en 2005 et 2006
 U 18 : nées en 2003 et 2004
 Dames 1 : nées de 1991 à 2002
 Dames 2 : nées avant 1990

PARTICIPERA A LA DESCENTE GUIDEE A L'AVEUGLE (en duo obligatoirement) : **OUI** **NON**

Max 2 équipes par amicale.



Merci de choisir vos forfaits et de noter la formule ainsi que son prix dans la fiche n° 3 (cf page suivante)

Pour les concurrents :

Les forfaits de ski sont gracieusement offerts par Les domaines Skiable du Val d'Allos pour 3 jours (incluant obligatoirement les 2 jours de courses).

Les Domaines Skiabiles du Val d'Allos vous proposent également de skier à tarif préférentiel

- Formule 1 C : les 3 jours offerts : 0 €**
- Formule 2 C : les 3 jours offerts + 1 jour : 18€**
- Formule 3 C : les 3 jours offerts + 2 jours : 36€**
- Formule 4 C : les 3 jours offerts + 3 jours : 54€**
- Formule 5 C : les 3 jours offerts + 4 jours : 72€**

Pour les accompagnants :

Les forfaits de ski vous sont vendus à tarif préférentiel par les Domaines Skiabiles du Val d'Allos

- 1 jour : 18€**
- 2 jours : 36€**
- 3 jours : 54€**
- 4 jours : 72€**
- 5 jours : 90€**
- 6 jours : 108€**
- 7 jours : 126€**

Fiche récapitulative

Amicale de :

A retourner avec le dossier, accompagné du règlement total. Le montant du 1 er chèque doit être égal à la somme indiquée en bas de la colonne : Total épreuves + forfaits. Le montant du deuxième chèque doit être égal à la somme indiquée en bas de la colonne : Repas.

Pour le choix des forfaits : Cf explications page d'avant. Merci

Nom	Prénom	Date de naissance	Sexe	Géant (35€)	Slalom (35€)	Descente à l'aveugle en duo*	Forfait concurrent *	Forfait accompagnant *	Jour d'arrivée	Total Epreuves + forfaits	Repas 20€
Total global : *											
Merci de faire deux chèques séparés.											

*Max 2 équipes par amicale.

*Merci de noter dans la case « forfait » la formule choisie et son prix (pour le concurrent et pour l'accompagnant) Inscriptions au repas : 20 € par personne. Buffet+vin. Limité aux 120 premiers inscrits.





REGLEMENT DE LA COMPETITION

Organisé sous l'égide de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France, avec le concours du S.D.I.S. 04, de l'U.D.S.P. 04, de l'UR Sud Med, de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Allos et avec l'aide précieuse de la Mairie du Val d'Allos, de son Office de Tourisme Municipal, des Domaines Skiabls du Val d'Allos, des ESF du Seignus et de La Foux et du Ski club du Val d'Allos.

ARTICLE I

Les championnats de France de ski alpin sapeurs-pompiers sont réservés aux sapeurs-pompiers volontaires, professionnels et militaires, aux PATS et vétérans, ainsi qu'aux Jeunes Sapeurs-Pompiers nés après 2005.

Une attestation d'appartenance à une Union Départementale stipulant que le coureur engagé est effectivement inscrit sur le registre de la Fédération des Sapeurs-Pompiers de France doit obligatoirement être fournie aux organisateurs.

La carte adhérent FNSPF, ainsi que la carte nationale d'identité pourront être demandées pour contrôle à la prise du dossard par le comité d'organisation.

ARTICLE II

La composition du comité de course et le déroulement des épreuves sont en tous points conformes à la réglementation de la Fédération Française de Ski. Les concurrents devront se conformer à ce règlement.

ARTICLE III

Deux épreuves sont organisées

Le Slalom Géant

2 manches

Piste Arnica. La Foux d'Allos (Télésiège Marin Pascal)

Le Slalom Spécial

2 manches

Piste de la Serre - Le Seignus. (Télésiège Clos Bertrand)

ARTICLE IV

Détail des épreuves (suivant les conditions de neige)

Slalom Géant

1 tracé pour les catégories Masculin U 16, U 18, U 21 Dames 1, 2, U 16, U 18
1 tracé pour les catégories Master 1A, Master 1B et Master 2.

Slalom spécial

1 tracé pour les catégories Masculin U 16, U 18, U 21 Dames 1, 2, U 16, U 18
1 tracé pour les catégories Master 1A, Master 1B et Master 2.

Le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler une épreuve 15 jours avant si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Il se réserve également le droit d'inverser les disciplines et les lieux de courses suivant les conditions météorologiques, ainsi que l'affectation des catégories dans les tracés.

ARTICLE V

Les épreuves organisées conformément au règlement de la Fédération Française de Ski pourront être modifiées, voire annulées par le comité de course, si les conditions météorologiques ou l'enneigement l'exigent.

ARTICLE VI

Les concurrents (conformément à l'article du présent règlement) seront classés en catégories :

<u>HOMMES</u> :	U 16	: nés en 2005 et 2006
	U 18	: nés en 2003 et 2004
	U 21	: nés de 2000 à 2002
	U 30	: nés de 1991 à 1999
	MASTERS 1A	: nés de 1981 à 1990
	MASTERS 1B	: nés de 1971 à 1980
	MASTERS 2	: nés en 1970 et avant.

<u>FEMMES</u> :	U 16	: nées en 2005 et 2006
	U 18	: nées en 2003 et 2004
	Dames 1	: nées de 1991 à 2002
	Dames 2	: nées avant 1990



ARTICLE VII

Le Comité d'Organisation décline toutes responsabilités en cas d'accident.

ARTICLE VIII

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de limiter le nombre de concurrents par centre de secours, union ou direction afin de pouvoir faire participer le plus grand nombre d'entre eux. En cas de surnombre, les centres ayant participé les années précédentes seront prioritaires.

ARTICLE IX

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de refuser toutes inscriptions dont le dossier serait incomplet ou arriverait après la date limite du 31 décembre 2020.

Le nombre d'inscriptions est limité à 300 concurrents.

ARTICLE X

Dans chaque épreuve le titre de Champion de France sera décerné au premier des classements hommes et femmes de chaque catégorie.

Un classement général SCRATH décernera le titre de Champion de France Homme et Femme toutes catégories confondues.

ARTICLE XI

Tous les concurrents inscrits à la course sont obligatoirement tenus par le présent règlement. Le port du casque est obligatoire pour les épreuves.

ARTICLE XII

Un certificat médical individuel de non contre-indication à la pratique du ski alpin en compétition de moins de 3 mois, ou la photocopie de la licence compétiteur devront être joints au dossier d'inscription.

Les participants mineurs devront fournir au Comité d'Organisation une autorisation parentale.

Tout coureur engagé doit être assuré, tant en ce qui concerne la protection personnelle, que la responsabilité civile. Le Comité d'Organisation ne peut être tenu pour responsable des conséquences matérielles (bris, vol, perte de matériel) et des conséquences corporelles causées par une chute ou un mauvais état de santé.



ARTICLE XIII

Le Comité d'Organisation peut se réserver le droit d'aller effectuer un contrôle anti-dopage pour le dépistage de produits interdits. Tout coureur refusant de s'y soumettre sera éliminé. Tout coureur faisant l'objet d'un contrôle positif sera éliminé. De plus, une sanction lui interdira de participer aux Championnats de France de Ski Alpin des Sapeurs-Pompiers l'année suivante.

ARTICLE XIV

Toutes réclamations se reportant au classement ou à d'autres faits de course doivent être transmis par écrit au Comité d'Organisation au plus tard 30 minutes après l'affichage des résultats officiels, par l'intermédiaire du responsable de la délégation. Passé ce délai, sa requête ne sera plus prise en considération.

Tout litige sera soumis aux officiels de la commission des courses ; leur décision sera sans appel.

ARTICLE XV

Tout concurrent en retard au départ effectuera sa course après le dernier concurrent inscrit ; aucune dérogation ne sera accordée.

ARTICLE XVI

En cas de désistement, aucun remboursement ne sera effectué par le Comité d'Organisation.

ARTICLE XVII

Le championnat de France de ski alpin est réservé uniquement aux skieurs et limité au 300 premiers inscrits.

ARTICLE XVIII

En raison du contexte sanitaire, le comité se réserve le droit d'annuler ou de modifier le championnat si les conditions ne permettent pas un accueil sans risques.



INFORMATIONS UTILES

Numéros de téléphones :

Natacha (Présidente de l'amicale) : 06.72.77.50.63

Patrice (Chef de centre) : 06.80.63.20.06

Office de tourisme du Val d'Allos : 04.92.83.02.81

Liens site internet :

Site officiel du Championnat

<https://25championnatskisp.wordpress.com/>

Office de tourisme du Val d'Allos

<https://www.valdallos.com/hiver>

Domaines Skiables du Val d'Allos

<https://www.valdallos-ski.com/fr/>

Plan des Domaines Skiables

<https://www.vacances-valdallos-ski.com/images/guide-vald.pdf>

Plan La Foux d'Allos (Val d'Allos 1800m)

<https://www.valdallos.com/medias/documents/documentation/documentation-17PLANHIVFOU-FR.pdf>

Plan Allos et Le Seignus (Val d'Allos 1400m et Val d'Allos 1500m)

<https://www.valdallos.com/medias/documents/documentation/documentation-17PLANHIVALL-FR.pdf>

Où dormir ?

<https://www.valdallos.com/sejour-au-ski.html>

Comment venir ?

<https://www.valdallos.com/itineraires.html>